

Adresse de la société républicaine de Claye (Seine-et-Marne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine de Claye (Seine-et-Marne), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 391;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0391_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

e'

[*La société républicaine de Claye aux représentants du peuple français, s. d.*] (68)

Liberté, égalité.

S'il est du devoir de la Convention nationale aux principales époques de la révolution de présenter au peuple le tableau de sa position et de l'éclairer sur ses véritables intérêts, il est également du devoir du peuple de lui donner au milieu des témoignages de sa juste reconnaissance, les assurances nouvelles de ses sentimens; vous avez rempli cette tâche par votre adresse du 18 vendémiaire, et la société républicaine de la commune de Claye se hâte aujourd'hui de remplir la sienne en vous déclarant qu'elle porte dans le cœur les principes sacrés qu'elle renferme et que toujours son point unique de ralliement sera la convention nationale comme elle est l'objet de son admiration et de son amour.

Depositaires des sentimens du peuple et organe de ses volontés souveraines, vous avez en son nom prononcé l'arrêt de mort des tyrans comme de toutes les tyrannies, vous avez pros crit le système odieux de la terreur et ramené la justice, l'erreur n'est plus frappée comme le crime, et c'est ainsi qu'à des flots de sang vous faites succéder des ruisseaux de larmes, de tendresse et de reconnaissance; la société de Claye ne se bornera pas à applaudir aux élans de votre courage, elle seconde de tous ses pouvoirs vos généreux efforts, elle entretient dans une continuelle activité un atelier de salpêtre qui ne cessera que quand les tyrans que nous combattons seront rentrés dans le néant qui les réclame: la commune s'est levée en masse pour ramasser sur son territoire les herbes propres à faire le salin pour être porté audit atelier qui a déjà produit la quantité de 5 043 livres de salpêtre versé dans le magasin du district de Meaux.

Et aujourd'hui encore les sacrifices incalculables qu'elle a déjà fait et malgré qu'elle soit journellement surchargée par le logement des troupes, elle vient vous offrir la somme de trois cents trente livre sept sols pour aider à faire construire les vaisseaux qui doivent exterminer les lâches suppôts du scélérat Pitt.

Cette commune fertile en grains voit avec peine exister encore sur son territoire des remises en garennes stériles (restes deshonorans de féodalité) qui ne font que gêner l'agriculture et insulter à la liberté, elle vous en demande la destruction pour rendre à l'agriculture ces terrains que la féodalité lui a soustrait. Convaincue que ce n'est qu'à l'ancre du gouvernement révolutionnaire qu'il appartient de contenir au milieu des tempêtes et des factions le vaisseau de la République, la société a

vüe avec plaisir votre décret qui en arrête le maintien jusqu'à la paix.

Vive éternellement la République.

MONTCLAIR, *président*, ALAIN, *vice-président*
et 24 autres signatures.

f'

[*La société populaire d'Issoire à la Représentation nationale, le 26 vendémiaire an III*] (69)

Citoyens représentans,

Nous venons de lire votre adresse aux Français; nous avons applaudi avec enthousiasme à tous les principes qu'elle renferme; ils réjouissent les vrais républicains, et désolent les intrigans, les fripons, ces monstres, qui aiment à se gorgier du sang de leurs semblables. Nous nous félicitons du serment que vous avez fait, dignes Représentans, de ne point quitter votre poste que vous n'ayez assis la République sur de pareilles bases. Soutenez avec énergie le gouvernement révolutionnaire; ne souffrez pas qu'on l'avilisse par des actes arbitraires; par des atrocités que la nature et la justice désavouent. Protégez les sociétés populaires; mais poursuivez sans relâche, ces hommes pervers, ces patriotes exclusifs, qui cherchent à les égarer; qui ne cessent de crier à la persécution, pour distraire l'attention publique, du pillage et des crimes de toutes espèces dont ils se sont rendus coupables: veillez enfin à ce que les places ne soient remplies que par des fonctionnaires patriotes, probes, éclairés, et qu'elles ne soient plus l'appanage de l'intrigue. Alors nos ennemis intérieurs et extérieurs rentreront dans leurs repaires, et la République sera impérissable.

Tels sont, Sages Législateurs, les principes d'après lesquels, le représentant du peuple Musset, vient d'opérer dans notre district. Chargé par vous d'épurer les autorités constituées et de juger les détenus, il a fait toutes ses opérations dans le sein de notre société, en présence du peuple, et d'après le vœu du peuple. Il a mis dans sa conduite la sévérité, la justice, la dignité qui convenoient à son caractère. Il nous a parlé de toutes les vertus en Républicains qui sait les pratiquer. En un mot, il a fait le bien... Nous aimons à vous le dire, bien persuadés qu'en faisant le bonheur du peuple, votre collègue a rempli vos intentions les plus chères. Quant à nous, Citoyens Représentans, comptez sur le serment que nous renouvelons dans vos mains, de nous rallier toujours à la Convention, et de mourir pour la défendre. *Vive la République! Vive la Convention nationale!*

Arrêté et rédigé, séance tenante à Issoire, le 26 vendémiaire, l'an trois de la République française, une et indivisible.

Et ont signé, CHAUDORAT, *président*,
TRIOZON-SAULNIER, GIRARD, *secrétaires*.
Suivent encore 66 signatures.

(68) C 323, pl. 1379, p. 8. Mention marginale de la réception du don. *M. U.*, XLV, 297-298; *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(69) C 325, pl. 1410, p. 2. Adresse imprimée.